



Commission ENTREPRISES et STRATÉGIES DE MARCHÉ

Réunion du 21 novembre 2011

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ	33

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Entreprises et stratégies de marché**

des 12 mai et 21 novembre 2011

Avis 1

Suite aux **assises de la simplification administrative**, le Conseil prend bonne note de la relance d'initiatives permettant de réduire encore la charge de réponse statistique des entreprises.

Il rappelle les nombreuses mesures qu'il a déjà prises ou fait prendre jusqu'à présent.

Il sera attentif à ce que ces nouvelles initiatives préservent la qualité des statistiques et ne se traduisent pas par des investissements trop lourds pour la statistique publique.

Le Conseil est conscient néanmoins que des progrès restent à faire notamment en évitant la redondance des questions qui sont posées aux entreprises et en mesurant plus directement la charge de réponse.

Il demande à être associé aux réflexions et travaux des groupes de travail qui réfléchiront en ce sens.

Avis 2

Le Conseil prend note de l'observation du **tissu productif par filières**.

Il souhaite que soit étudiée la convergence entre l'enquête nationale et les enquêtes régionales.

Il examinera l'an prochain les suites à donner à cette enquête expérimentale, notamment en ce qui concerne sa généralisation et les modalités futures de diffusion des statistiques par filières : périodicité, types de données diffusées, articulation avec l'ensemble de la statistique d'entreprises.

Il propose que les organisations professionnelles soient associées au comité de concertation et à l'analyse des résultats de cette enquête.

Avis 3

Dans un contexte d'incertitude sur les moyens, le Conseil rappelle deux de ses axes prioritaires du moyen terme : la connaissance des effets de la mondialisation sur l'économie d'une part, la mesure des effets des modes de production sur le développement durable d'autre part.

Le report au-delà de 2013 de la collecte de certaines **enquêtes thématiques** serait préjudiciable à la compréhension de ces phénomènes fondamentaux dans notre société aujourd'hui.

Avis 4

Le Conseil prend note de l'expérimentation d'une nouvelle méthodologie pour le recueil des prix nécessaires au calcul de l'indice des prix (IPC), utilisant **les données de caisse des grandes surfaces**, pour la partie de l'indice qui les concerne.

Il remarque avec satisfaction que celle-ci permettrait la mise à disposition de statistiques plus détaillées et plus précises, notamment au niveau géographique, ou fournissant des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité.

Il s'interroge cependant, compte tenu du caractère stratégique de l'IPC, sur **les risques que le recours à des sources privées pourrait faire peser sur sa disponibilité et sa qualité.**

Il demande à ce que l'état d'avancement de cette expérimentation lui soit régulièrement présenté.

Avis 5

Le Conseil rappelle que la **mondialisation** est un sujet majeur du moyen terme 2009-2013 du Cnis. Il suivra avec attention les résultats de l'enquête européenne sur les **chaînes de valeur mondiales** appelée à fournir une information au cœur du débat sur les processus d'externalisation dans les différents pays et secteurs économiques.

Il demande qu'un état des lieux soit réalisé, en 2013, sur l'ensemble des statistiques permettant une meilleure connaissance de l'impact de la mondialisation sur l'appareil productif

Avis 6

Le Conseil approuve la participation de la statistique publique à l'évaluation de l'impact économique de la politique nationale des **pôles de compétitivité** initiée en 2004 et encourage la publication rapide des résultats.

Il rappelle que les informations recueillies ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

Avis 7

Le Conseil salue la qualité et la rapidité de diffusion des résultats du **recensement général de l'agriculture.**

Il souligne l'intérêt des méthodes innovantes utilisées, pour la collecte et en matière de publication (tableaux « multidimensionnels » et cartographie dynamique).

Il suivra l'apport de ce recensement en terme de connaissance des filières et des territoires.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Entreprises et stratégies de marché
- 21 novembre 2011 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'Économie de Paris - Université Paris 1,
Conseiller scientifique au CEPII

Rapporteurs : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Fabienne ROSENWALD, Chef du service de la statistique et de la prospective au ministère
de l'agriculture et de la pêche

Responsable de la Commission : Lisa FRATACCI (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction

- I - Présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité
- II – Information sur le système productif
- III – Chaînes de valeur mondiales : pertinence économiques et mesure statistique
- IV – Les pôles de compétitivité
- V – Le recensement agricole 2010 : bilan de la collecte et premiers résultats

Conclusion

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents

Prénom	Nom	Organisme
Jean-Marc	BEGUIN	Insee
Pierre	BISCOURP	Insee
Julie	BLANCHOT	France Agrimer
Michel	BOISSONNAT	Fafih
François	BOURY	Fnsea
Philippe	BOYER	France Agrimer
Didier	CARAES	APCA
Caroline	CAVADINI	Secrétariat d'État et d'Outre mer
Isabelle	CHAPTAL	Fédération nationale des travaux publics
Philippe	CUNEO	Cnis
Louis	de GIMEL	Insee
Carole	DENEUVE	Unicem
Elodie	DESSERT	Axema
Pierre	DUMENIL	Auchan France
Hélène	EXBRAYAT	Agence de développement économique de la Corse
Isabelle	FILLAUD	CGAD- Maison des Métiers de l'Alimentation
Lionel	FONTAGNÉ	CEPII
Lisa	FRATACCI	Cnis
Julien	FRAICHARD	DGCIS
Catherine	FRIEDRICH	Confédération générale des Scop
Adrien	FRIEZ	MEEDDTL - CGDD - Soes
Laurent	GASNIER	DG Douanes DSEE
Alain	GELY	Cgt
Sylvia	GUILGORI	FIEV
Elisabeth	KREMP	Banque de France
Stéphanie	LEMERLE-GUILLAUMAT	Insee
Jean-Louis	LHERITIER	Insee
Dominique	MARCHAND	Autorité de la statistique publique
Carole	MEININGER-BENASSY	SGGOU MIN TRANSPORT EQUIPEMENT
Patrick	MIDY	Insee
Julien	MOLLET	CCFA
Stéphanie	MORLAN	Fédération française de la franchise
Marc	PARMENTIER	CCMSA
N'Gaté	PAYE	MEEDDTL
Mathieu	PECQUEUR	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
Alain	PELC	CCMSA
Thierry	PETIT	IAURIF
Serge	PIQUET	CPDHBJO
Gilles	POUZIN	
Hervé	PROVOST	CGT FO
Désiré	RAHARIVOHITRA	Fédération des industries mécaniques
Fabienne	ROSENWALD	Ministère de l'agriculture de la pêche et de la ruralité
Jacques-Bernard	SAUNER LEROY	Banque de France

Claude	SERFATI	UVSQ
Patrick	SILLARD	Insee
Christine	THIESSET	Insee
Agnès	TOPIOL	Insee
Jean-François	VEREECKE	Agence d'urbanisme de la région de Dunkerque
Isabelle	VERGNAUD	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
Dalila	VIENNE	Cnis
Bernard	ZAKIA	Insee

Excusés

Prénom	Nom	Organisme
Fabrice	ACCARY	Fédération nationale des transports routiers
Didier	BAUMGARTEN	FNAEM
Alexandra	BOUTHELIER	FCA
Valérie	BRIS	Coopérative de France nutrition animale
Renaud	BURONFOSSE	CISMA
Eric	CAHUZAC	INRA Toulouse
Alain	CHOUGUIAT	CAPEB
André	DAGUIN	UMIH
Jean-François	DALAISE	Comité des armateurs fluviaux
Philippe	DAQUAI	Fédération détaillants chaussures
Valérie	DEROIN	DEPS
Pierre	JESSEL	CPFRANCE
Michel	LAMY	CFE CGC
Rémi	MALETRAS	GPS.ASSO
Vincent	MARTIN	ACFCI
Frédéric	REISS	Mairie de Niederbronn les bains
Daniel	RIGAL	TLF
Catherine	SAUVIAT	IRES
Rémy	YVERNEAU	FNDPL

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

Introduction

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à tous. Je serai probablement amené à quitter la séance avant son terme pour assister à une soutenance de thèse. Philippe Cuneo pourra me suppléer.

Notre ordre du jour est relativement chargé, avec un premier temps consacré à l'examen pour avis d'opportunité d'un certain nombre de projets d'enquêtes, concernant notamment les données de caisse, les pratiques culturelles en exploitation légumières et les marges de commerce. Nous ferons ensuite le point sur l'observation du système productif, avant d'aborder le thème des chaînes de valeur mondiales. Nous aborderons également la question des pôles de compétitivité. Enfin, nous dresserons un premier bilan de la collecte du recensement agricole de 2010.

I. Présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité

1. Données de caisse

Lionel FONTAGNÉ

Un premier débat sur ce projet est intervenu au mois d'octobre 2011, au sein de la commission « démographie et questions sociales ». Il est alors apparu que, pour permettre l'expression d'un avis d'opportunité du Cnis, le projet devait être également discuté au sein de la commission « entreprises et stratégies de marché ». Tel est, aujourd'hui, l'objet de notre débat.

A ce stade, une remarque de fond a été formulée par la CGT, posant la question de l'exploitation de données à caractère privé pour alimenter la statistique publique. Au-delà de cette réserve de principe, des questions d'ordre pratique ont été soulevées, concernant notamment la qualité de l'information recueillie (compte tenu de la nature et de la composition des codes-barres), le traitement des effets qualité et les garanties apportées en matière de fourniture systématique des données par les enseignes de la grande distribution.

A l'issue de la présentation du projet par l'Insee, le responsable Prix de la centrale d'achats Auchan présentera le point de vue des enseignes.

Patrick SILLARD, Insee – Division des prix à la consommation

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est un indicateur macroéconomique important qui permet de mesurer l'inflation. Il est également utilisé pour l'indexation des contrats. Au niveau européen, il constitue l'indicateur principal de la Banque centrale européenne pour la politique monétaire.

L'IPC est calculé par l'Insee, dans un cadre fortement contraint. Pas moins de 18 règlements européens spécifient les modalités de collecte des prix et les méthodes de calcul utilisées. Le calcul de l'IPC repose sur le suivi d'un panier fixe de biens, mis à jour chaque année, destiné à mesurer l'évolution « pure » des prix. Des traitements qualité sont opérés lors du renouvellement des produits suivis, afin d'extraire de l'évolution des prix les écarts liés à la qualité des produits. Le calcul de l'IPC s'appuie sur environ 160 000 relevés de prix mensuels, effectués par des enquêteurs de l'Insee dans près de 27 000 points de vente (en France métropolitaine et dans les DOM).

La statistique de prix fait face depuis quelques années à des demandes régulières d'améliorations, notamment pour aboutir à une information plus localisée (avec des indices de prix régionaux et des comparaisons spatiales de prix). Dans le prolongement des débats sur le développement durable, des demandes portent également sur le suivi de segments de produits plus fins (produits bio, produits éco-labélisés, etc.). En ligne avec les conclusions des rapports Moati-Rochefort et Quinet, l'enjeu serait par ailleurs de pouvoir calculer des prix moyens, à même d'apporter un éclairage autre sur l'évolution du coût de la vie. Au niveau européen, la DG santé et protection du consommateur promeut la mise à disposition des consommateurs d'un tableau de bord de suivi des prix de produits très détaillés, pour analyser la convergence entre les marchés européens. L'Insee peine aujourd'hui à répondre à ces demandes avec le schéma actuel de collecte des prix.

Dans le champ de la consommation, on observe par ailleurs un accroissement de la segmentation des marchés et une multiplication des références. Les produits commercialisés par la grande distribution recouvrent aujourd'hui près de 470 000 références (hors vins), avec 1 600 nouvelles références chaque semaine. Au-delà des segments de produits, les stratégies de prix se multiplient également, notamment à travers les promotions qui représentent aujourd'hui près de 10 % du chiffre d'affaires réalisé sur les produits de grande consommation. Dans certains secteurs tels ceux des billets d'avion et de la téléphonie, des prix quasi-personnalisés sont pratiqués. Ces évolutions questionnent la représentativité des paniers de biens sur lesquels est adossé l'IPC – d'où l'intérêt porté par l'Insee aux données de caisse de la grande distribution.

L'Insee a engagé une réflexion sur ce thème, en inspirant des initiatives développées à l'étranger autour des relevés de prix sur internet (avec le *Google Price Index* et le *Billion Price Index*) et de l'exploitation des données de caisse (avec des succès rencontrés dans plusieurs pays européens). Eurostat a par ailleurs inscrit dans son moyen terme une réflexion autour des données de caisse – confirmant l'intérêt pour ce sujet à l'échelle internationale. Des travaux de recherche académique sont également menés depuis une dizaine d'année sur ce sujet.

Les données de caisse correspondent à l'enregistrement au quotidien, pour chaque produit disposant d'un code-barres et chaque magasin suivi, du nombre d'unités vendues et des prix de vente pratiqués. Le champ couvert par l'enquête présentée pour avis d'opportunité serait celui des grandes et moyennes surfaces, soit environ 7 000 points de vente en France métropolitaine. Pour des raisons pratiques liées à la mise en place de systèmes d'information informatisés et centralisés, les supérettes et le *hard discount* ont été exclus du champ. Au total, 80 millions d'enregistrements pourraient être collectés chaque jour.

L'Insee a engagé une étude de faisabilité sur la période 2010-2011, sur un champ limité à 10 familles de produits, à partir de données sur 3 ans pour 1 000 points de ventes de la grande distribution. L'accès aux données a été octroyé par 6 enseignes de la grande distribution participant au groupe de travail mis en place pour l'occasion. L'étude a démontré qu'il était techniquement possible de reproduire le calcul de l'IPC à partir des données de caisse, en assurant le remplacement des produits dans des conditions acceptables (avec une prise en compte des différences de qualité entre les produits). La précision des chroniques de prix a pu être améliorée d'un facteur de 4 à 7. Le constat a également été fait d'une cohérence avec les indices de prix fondés sur les relevés de l'IPC, avec des écarts inclus dans l'intervalle de confiance. L'expérience a donc semblé pouvoir être prolongée.

En parallèle, le groupe de travail a engagé une réflexion sur la mise en place d'un partenariat qui permette à la statistique publique d'utiliser les données de caisse pour le suivi des prix à la consommation. Le rapport du groupe de travail a été validé par le Comité de direction de l'Insee en avril 2011. Une phase expérimentale de 3 ans a été ensuite lancée en septembre 2011, pour permettre un test en vraie grandeur de l'intégration de données de caisse dans l'indice des prix à la consommation.

L'enquête expérimentale consisterait à collecter quotidiennement les données de caisse des enseignes partenaires. Déjà réalisée par des opérateurs privés, cette collecte serait techniquement possible. L'objectif serait de mettre au point une chaîne de traitement des données pour un calcul d'indices de prix dans le champ couvert, à travers un sondage dans l'univers exhaustif des données de caisses. Les remplacements de produits seraient effectués à travers une procédure semi-automatique, en vue d'améliorer les méthodes sans introduire de ruptures dans les séries. Une base de données détaillée relative aux caractéristiques techniques des produits à code-barres devra être mobilisée pour le remplacement des produits. De telles

bases existent aujourd'hui sur le marché pour les produits de l'alimentaire industriel et de l'hygiène-beauté industrielle.

L'exploitation des données de caisse conduirait à un gain d'information considérable. Les prix observés seraient ceux affichés en magasin et figurant sur les tickets remis aux clients. La base de sondage serait exhaustive, contrairement à celle des relevés de prix actuels (reposant sur la méthode des quotas). La connaissance de l'ensemble de l'univers statistique autoriserait la production de calculs de précision en bonne et due forme. La connaissance des prix et des quantités permettrait de travailler sur des dimensions complémentaires, en particulier sur les fonctions de demande par produit et les élasticités de substitution entre produits. Les promotions pourraient être mieux repérées et les remplacements mieux anticipés.

Dans le cadre de la phase expérimentale, des études et des simulations seront conduites, pour assurer une bonne utilisation des données de prix et de quantité pour le partage qualité/prix. A ce stade, de nombreuses questions techniques restent posées, notamment concernant les méthodes statistiques et les méthodes informatiques (compte tenu des volumes collectés). L'articulation entre la collecte de terrain et les données de caisse devra être étudiée – le champ des données de caisse représentant environ 15 % du champ de la collecte effectuée par les enquêteurs. Il s'agira également de définir les modalités de contrôle de la qualité des données. Le cadre juridique dans lequel s'inscrirait la collecte en régime permanent devra être précisé. Un plan de reprise d'activité devra être mis en place, pour faire face à d'éventuelles interruptions dans la transmission de l'information. Le Cnis sera tenu informé régulièrement de l'avancement des travaux.

L'utilisation des données de caisse représenterait un saut qualitatif majeur pour la statistique de prix. Les statistiques produites permettront de répondre à des demandes nouvelles. Les données de caisse permettront également d'améliorer la précision de l'IPC, ainsi que la représentativité de son échantillon. Les traitements qualité et ceux relatifs aux promotions pourront être homogénéisés. Cet investissement apparaît aujourd'hui indispensable au maintien de l'excellence technique de l'IPC, y compris au regard des enjeux européens.

Patrick MIDY, Insee – rapporteur du groupe de travail

La réflexion sur l'utilisation des données de caisse a été menée dans le cadre d'un groupe de travail paritaire, réunissant six représentants des enseignes de la grande distribution alimentaire et de la Fédération du commerce et de la distribution, et l'équipe de projet de l'Insee. Les séances ont permis de favoriser la compréhension des rôles de chacun et d'apporter un éclairage sur la nature des données de caisse. L'Insee a pu préciser ses intentions en matière d'exploitation des données de caisse. Des suggestions ont été formulées par les enseignes, par exemple celle de prendre en compte l'âge des codes-barres, notamment pour les remplacements des codes barres disparaissant mensuellement de l'échantillon. En définitive, la méthode de travail mise en œuvre s'est avérée enrichissante et efficace. A cet endroit, je souhaiterais remercier l'ensemble des participants au groupe de travail.

Un consensus a émergé autour de l'importance de l'apport que pourrait représenter l'utilisation des données de caisse pour la statistique publique en matière d'observation des prix à la consommation. Les enseignes ont d'autant mieux compris l'intérêt de la démarche qu'elles utilisent elles-mêmes les données de caisse pour alimenter leurs thématiques relatives aux prix. Les enseignes ont fait valoir que les données de caisse demeuraient pour elles un matériau ultraconfidentiel et qu'elles n'entreraient pas dans des schémas faisant peser le moindre risque sur la confidentialité des données.

L'Insee propose aujourd'hui aux enseignes dans le cadre de conventions bilatérales doublées d'un arrêté ministériel, d'accepter la transmission de leurs données de caisse à la Division des prix à la consommation de l'Insee, sur une base quotidienne. Ces données individuelles, dont aucune ne pourra sortir de la Division des prix, seront exclusivement utilisées, de façon expérimentale au cours des trois prochaines années, pour la production de l'indice mensuel des prix à la consommation (le cas échéant régionalisés ou sectorisés).

Philippe DUMENIL, Responsable Prix de la Centrale d'Achats Auchan

Depuis plus de 15 ans, le groupe Auchan joue un rôle moteur dans l'exploitation et la valorisation des données de caisse, avec les partenaires privés que sont IRI et Nielsen. En 2010, il a semblé naturel pour le groupe d'accompagner le projet développé par l'Insee. Le travail sur les données de caisse ayant déjà permis au groupe de progresser très fortement dans la compréhension des marchés et des consommateurs, toute initiative visant à créer de la valeur autour de ces données semblait positive, sous réserve que la confidentialité des données spécifiques à chaque enseigne soit totalement garantie. Le partenariat avec l'Insee n'est par ailleurs assorti d'aucune contrepartie.

Alain GELY, CGT

L'exploitation de données privées par la statistique publique pose question, pour des raisons de principe et d'un point de vue pratique et juridique. Pour ce qui est de la fourniture des données, d'autres critères pourraient entrer en ligne de compte que la volonté des enseignes de la grande distribution de faire progresser la connaissance. A cet endroit, on pourra s'interroger sur la non-participation de certaines enseignes au projet. Ont-elles été sollicitées ? Ont-elles refusé de s'investir ? Pourront-elles être associées ultérieurement au projet ? A terme, le retrait de certaines enseignes pourrait nuire à la crédibilité de l'indice des prix.

La nomenclature des codes-barres est par ailleurs maîtrisée par un organisme international. Il conviendrait donc de conserver une certaine prudence, en préservant notamment le réseau d'enquêteurs de l'Insee, d'autant que les codes-barres ne permettront pas de couvrir l'ensemble du champ de la consommation.

Certaines précautions semblant avoir été prises, la CGT émettra un avis positif à l'égard de l'expérimentation proposée, en souhaitant qu'elle puisse être assortie, dès 2012, de points d'étapes circonstanciés.

Lionel FONTAGNÉ

Sur le plan académique, beaucoup de travaux ont déjà été menés sur les données de caisse, en particulier en Amérique du Nord. Une nouvelle discipline a ainsi été développée : la macroéconomie intra-nationale. Ces travaux font également avancer la compréhension de la microéconomie.

Jean-Louis LHERITIER, Insee

L'Insee a commencé à travailler avec six enseignes. Cependant, des contacts positifs ont été établis avec les autres enseignes de la grande distribution. Une septième enseigne a d'ores et déjà rejoint le projet. A terme, l'objectif serait de mobiliser l'ensemble des enseignes de la grande distribution. Des efforts d'explication sont toutefois nécessaires, compte tenu du caractère sensible des données de caisse (résumant la politique de prix des enseignes).

La définition des codes-barres échappe effectivement aux statisticiens, de même qu'aux distributeurs. Néanmoins, de nombreuses informations sur les produits référencés par les codes-barres sont fournies par les producteurs, ainsi que par la société GS1. Les enseignes disposent par ailleurs de leur propre documentation. Les intégrateurs de données tels que IRI et Nielsen produisent également une documentation très fine des produits. Ces informations devraient permettre à l'Insee d'aller plus loin dans la description des produits, avec une documentation plus riche que celle actuellement disponible à travers les relevés d'enquêteurs. Cet enrichissement permettra également de mieux couvrir les promotions. A terme, l'exploitation des données de caisse pourrait être étendue à d'autres secteurs, dont ceux des loisirs, du bricolage, des sports, etc.

En tout état de cause, le Cnis sera tenu informé régulièrement des progrès accomplis et des difficultés éventuelles.

Jean-Marc BÉGUIN, Insee – DSE

En écho au problème soulevé par A. Gely de l'utilisation de données privées, les questions associées à l'utilisation de données établies ou élaborées en dehors du service statistique public sont posées de manière très générale dans le champ de la statistique d'entreprises, du fait de la diffusion des travaux de l'IASB (« International Accounting Standards Board »). En pratique, l'IASB est une société privée qui élabore les concepts de comptabilité internationale dites « International Financial Reporting Standards » (IFRS) ou International Accounting Standards (IAS) pour les plus anciennes).

Ces normes comptables s'imposent ensuite à l'ensemble des pays – l'Union Européenne pouvant décider d'en adopter certaines.

Bon gré mal gré, on ne saurait donc éviter une interpénétration entre la statistique publique et des concepts élaborés par des organismes ou entreprises extérieurs à la statistique publique.

Jean-Louis LHERITIER

A ce stade, il convient de préciser qu'aucun résultat tiré des données de caisse ne sera intégré dans l'IPC avant 2015. Durant la conduite de la phase expérimentale, la méthode de calcul de l'IPC demeurera inchangée. La modification éventuelle du dispositif n'interviendra qu'après l'accord du Cnis et du Comité de direction de l'Insee.

Philippe DUMENIL

Le fait de progresser en efficacité et en précision dans le suivi des marchés alimentaires libre service pourrait permettre de réallouer des moyens techniques ainsi que des ressources à la couverture de marchés aujourd'hui mal suivis (que ce soit par l'Insee, par les distributeurs ou par les organismes privés). Les distributeurs voient donc un réel intérêt dans la démarche.

Hervé PROVOST, FO

Quel serait le ratio de représentativité de la grande distribution dans l'ensemble du réseau d'accessibilité à l'achat des produits suivis ? L'étude pourrait-elle être étendue à d'autres réseaux d'accessibilité que la grande distribution ?

Patrick SILLARD

Chaque forme de vente est aujourd'hui représentée dans l'IPC, à la hauteur de ses parts de marché dans chacun des marchés et chacune des agglomérations. La grande distribution recouvre ainsi 15 à 20 % des produits industriels à codes-barres. Au total, 11 formes de distribution sont ainsi représentées dans l'IPC. En 2012, la distribution par internet sera introduite – la distribution par internet pesant dorénavant un poids significatif, notamment dans le champ des biens culturels.

Philippe DUMENIL

Seule une partie des catégories de produits de la grande distribution peuvent être suivies au travers des données de caisse. L'enquête expérimentale ne porterait que sur l'alimentaire libre service. Les autres segments nécessiteront toujours des relevés de prix en observation physique. La grande distribution fait elle-même appel à des prestataires pour cela.

L'enquête expérimentale sur les données de caisse recueille un avis d'opportunité favorable.

2. Pratiques culturelles en exploitations légumes

Fabienne ROSENWALD, MAAP – SSP

Une enquête sur les pratiques culturelles en exploitations légumes devrait être menée pour la première fois en 2012, dans le cadre du cycle mis en œuvre par le service de la statistique et de la prospective pour activer le plan ministériel Ecophyto et répondre aux règlements européens. Une enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures est actuellement en cours.

L'enquête sur les pratiques culturelles en exploitations légumes répondrait à une demande du ministère de l'agriculture, des acteurs agricoles et de l'Union Européenne. L'objectif serait de suivre les méthodes de production des exploitants agricoles, avec un volet consacré à l'usage des produits phytosanitaires. L'enquête serait réalisée en France métropolitaine et dans les DOM. 11 espèces de légumes correspondant à 70 % des surfaces et 75 % de la production ont été ciblées par un comité d'utilisateurs : les tomates, les salades, les choux (à inflorescences et à feuilles), les carottes, les melons, les oignons, les poireaux, les concombres, les fraises et les artichauts.

L'enquête devrait s'appuyer sur les données du recensement agricole de 2010. La base de sondage sur les exploitants producteurs de légumes aura ainsi été mise à jour. La collecte s'effectuera en face à face, avec des ordinateurs portables. L'enquête devrait être réalisée en novembre 2012.

L'enquête sur les pratiques culturelles en exploitations légumes recueille un avis d'opportunité favorable.

3. Enquête marges de commerce

Louis DE GIMEL, Insee

Le projet d'enquête sur les taux de marge bruts répond à une demande des comptes nationaux, pour l'amélioration de la connaissance des marges par produit. Ces dernières interviennent dans l'équilibre ressources-emplois. Or le système statistique d'entreprises ne fournit que des taux de marge par entreprise, tous produits confondus.

L'enquête porterait sur 3 000 à 5 000 unités légales, dans différentes branches du commerce : le grand commerce d'alimentation générale, les grandes surfaces, le bricolage, certains commerces de gros et le commerce automobile. En complément de la description des produits fournie dans le cadre de l'ESA, les taux de marges associés seraient sollicités, pour une utilisation à un niveau relativement agrégé. La collecte pourrait être menée en 2013, avec un test début 2012.

Hélène EXBRAYAT, Agence de développement économique de la Corse

L'enquête concernera-t-elle également les carburants ?

Louis DE GIMEL

L'enquête portera sur les carburants vendus par les hypermarchés. L'idée serait de détailler les produits commercialisés par les entreprises multi-produits. Au niveau des hypermarchés, des taux de marge bruts devraient pouvoir être publiés pour les trois catégories, carburants, ensemble des produits alimentaires, et ensemble des autres produits non alimentaires.

Hélène EXBRAYAT

En Corse, les grandes surfaces ne commercialisent pas de carburant.

Jean-Marc BÉGUIN

L'enquête ne sera pas régionalisée, ce qui aurait permis, le cas échéant, des comparaisons entre régions. L'objectif sera davantage de répondre à un problème de comptabilité nationale. Un poste global « carburant » pourrait être créé. La logique ne saurait cependant être la même que dans le cadre de l'IPC. L'enjeu serait de ne plus disposer uniquement de taux marges globaux pour les entreprises multi-produits.

Mathieu PECQUEUR, Fédération du commerce et de la distribution

Quel sera le lien entre cette enquête et les travaux de l'Observatoire des prix et des marges ? Ce dernier suit déjà les marges brutes d'un certain nombre de produits alimentaires

Lionel FONTAGNÉ

Le terme « marge » recouvrirait deux notions différentes dans les travaux évoqués.

Philippe BOYER, Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires

L'Observatoire des prix et des marges a pour objectif de décomposer les prix au détail en sommes des valeurs ajoutées des différents secteurs de l'industrie et du commerce, en prenant en compte le prix des matières premières agricoles incorporées. Le calcul est assuré à un niveau relativement fin, avec des produits parlants pour le consommateur (le jambon standard, la côte de porc, etc.). Des marges brutes commerciales sont ainsi calculées, puis décomposées.

Une articulation pourrait néanmoins être trouvée avec l'enquête sur les marges de commerce. L'Observatoire des prix et des marges est amené à suivre la formation des prix et les marges commerciales à l'échelle des produits de consommation, tandis que la comptabilité nationale appréhendera des marges commerciales sur des agrégats, ainsi, l'enquête sur les marges de commerce pourrait fournir des éléments de cadrage et permettre de relativiser les observations fines de l'observatoire et mettre en évidence les péréquations de marges commerciales entre produits d'un même agrégat.

L'enquête sur les marges de commerce recueille un avis d'opportunité favorable.

4. Cheptels

L'enquête ayant déjà été réalisée par le passé et faisant l'objet d'une demande d'avis d'opportunité pour une nouvelle édition, aucun descriptif n'est présenté en séance.

L'enquête sur les cheptels recueille un avis d'opportunité favorable.

5. Conchyliculture

L'enquête ayant déjà été réalisée par le passé et faisant l'objet d'une demande d'avis d'opportunité pour une nouvelle édition, aucun descriptif n'est présenté en séance.

L'enquête sur la conchyliculture recueille un avis d'opportunité favorable.

6. Demande d'accès aux données du fichier administratif GEREP (Base de données du registre des émissions polluantes), au titre de l'article 7 bis

Louis DE GIMEL

Le fichier GEREP est collecté par la Direction des risques du MEDDTL, auprès des grandes entreprises soumises à des déclarations d'émissions de polluants. L'accès aux données contenues dans le fichier sur les consommations d'énergie et les déchets permettrait d'envisager la simplification des enquêtes consacrées à ces thématiques. L'enjeu serait d'expertiser la démarche.

Alain GELY

De manière générale, le fait de délaissier les enquêtes de la statistique publique au profit d'une utilisation de fichiers administratifs pose question. S'agissant des consommations d'énergie, qu'en serait-il de la représentativité régionale des données ?

Louis DE GIMEL

La statistique publique est aujourd'hui fortement incitée à simplifier ses enquêtes. Les modalités et la fréquence des enquêtes nécessitent donc d'être examinées. S'agissant des consommations d'énergie, les données du fichier GEREP ne permettront pas de construire des statistiques régionales. L'enquête sur le sujet ne sera donc pas supprimée. Mais ses modalités pourraient être ajustées.

La demande d'accès aux données du fichier GEREP recueille un avis d'opportunité favorable.

7. Proposition d'avis

Dalila VIENNE donne lecture du projet d'avis n°1.

Dalila VIENNE

Bien que ce point n'ait pas été discuté ce jour, l'avis pourrait également aborder la question de la charge de recueil des données pesant sur les enseignes. Le reste de l'avis serait globalement conforme au texte adopté par la commission « démographie et questions sociales ».

Lionel FONTAGNÉ

L'amélioration de la prise en compte de l'effet qualité pourrait être éclairée davantage.

Patrick SILLARD

Aujourd'hui, un traitement de l'effet qualité est assuré au moment du remplacement des produits. Il s'agit ainsi d'isoler, dans la différence de prix au moment du remplacement, ce qui relève d'une différence de caractéristiques entre les produits. Ceci revient à valoriser les différences de caractéristiques techniques entre produits. Dès lors que ces caractéristiques seront mieux renseignées, des analyses plus fines pourront être mises en œuvre. Par ailleurs, les données de caisses permettront de disposer de chroniques de prix pour les produits candidats au remplacement. A ce jour, des hypothèses sont formulées concernant

la structure des prix au mois de décembre précédent. Enfin, les informations sur les quantités vendues permettront de mieux appréhender les substitutions et les promotions.

Isabelle FILLAUD, CGAD

Peut-être conviendrait-il de préciser dans l'avis que les données de caisse des grandes surfaces seront utilisées proportionnellement au poids de ces dernières dans l'indice des prix.

Lionel FONTAGNÉ

Les données de caisse des grandes surfaces seront bien utilisées pour la partie de l'indice des prix qui les concerne.

Alain GELY

Peut-être ne serait-il pas opportun de faire référence à une diminution de la charge de collecte pour les enseignes. Ce point soulève des interrogations, y compris au plan juridique (en lien avec les conditions de fourniture des données), auxquelles l'enquête expérimentale permettra de répondre.

Jean-Marc BÉGUIN

L'observation des prix de détail ne se traduit pas par une interrogation des entreprises. En pratique, des enquêteurs de l'Insee ont en charge d'effectuer des relevés dans les points de vente. La charge de collecte pèse donc sur l'Insee et non sur les entreprises.

Compte tenu des observations formulées en séance, le projet d'avis n°1 est adopté.

II. Informations sur le système productif

Jean-Marc BÉGUIN

Le suivi des avis pris l'année dernière a fait l'objet d'un document écrit. Je ne reviendrai donc pas dessus sauf bien sûr s'il y a des questions. J'aborderai successivement cinq points :

1) Je souhaiterais en premier lieu insister sur la publication récente des résultats d'Esane. Ces résultats sont certes tardifs par rapport au calendrier prévu. Néanmoins, ils intègrent l'intégralité de l'information appelée à être mise à disposition chaque année dans le domaine des statistiques structurelles d'entreprises. Des résultats devront être transmis à Eurostat à T+18. Dans cette optique, les chiffres concernant l'année 2010 seront publiés avant l'été 2012. Des résultats préliminaires ont déjà été adressés à Eurostat ; des données de cadrage devraient pouvoir être fournies à la comptabilité nationale en fin d'année 2011.

Les résultats mis en ligne le 14 novembre 2011 recouvrent quatre types de produits : des chiffres clés (compréhensibles par tous), des données détaillées (destinées à des utilisateurs avertis, manipulant Excel), des fiches sectorielles (reprenant les interrogations spécifiques de l'enquête ESA sur les grands secteurs tels que la construction, le commerce, les services, les transports, les IAA, etc.) et les données très détaillées accessibles au travers de la base Alisse. A noter que la fiche sectorielle ayant trait aux IAA est disponible sur le site du SSP-Agriculture et non sur celui de l'Insee. Les illustrations du contenu des secteurs par la liste de leurs 10 plus grandes entreprises seront reproduites prochainement, la démarche entreprise auprès du Comité du secret statistique pour préciser le cadre juridique de la démarche ayant abouti.

Le système Ésane remplace dorénavant les dispositifs EAE, SUSE et SIE. Le fait de ne plus disposer que d'une seule donnée, concernant par exemple le chiffre d'affaires, induit parfois un décalage avec les valeurs précédentes. Ceci devrait introduire des **ruptures** dans les séries publiées, en lien notamment avec les changements de codes APE et le passage à la NAF rev 2 qui est concomitant avec le démarrage d'Ésane, l'extension du champ des enquêtes aux entreprises de moins de 20 salariés (avec un impact assez fort sur l'estimation du nombre d'entreprises par secteur), la prise en compte des variables négatives, les changements de définitions (de variables ou de notions telles que la valeur ajoutée) et l'estimation des non-réponses pour les petites entreprises. Les nouveaux chiffres devraient être de meilleure qualité mais nous sommes conscients des problèmes que ces ruptures de séries posent aux utilisateurs.

2) Les résultats de l'enquête OFATS sur la performance des filiales de groupes français à l'étranger devraient par ailleurs être publiés très prochainement. Après une première enquête expérimentale, cette enquête est aujourd'hui entrée en régime de croisière. Les résultats publiés prochainement porteront sur l'année 2009.

3) Dans le prolongement des assises de la simplification administrative, le Gouvernement a décidé d'organiser, le 6 décembre 2011, un séminaire de suivi des mesures de simplification adoptées lors des assises du 29 avril. En ce qui concerne la statistique publique :

- La mesure n°4 préconisait de supprimer la redondance des questions des enquêtes statistiques émises par des organismes publics. Cette orientation générale est déjà suivie dans le cadre des examens pour avis d'opportunité. Pour aller au-delà, les questions sur le chiffre d'affaires et l'emploi ne seront plus systématiquement posées pour obtenir des données de cadrage au sein de chaque enquête comme c'est encore fréquemment le cas. Ce point fera l'objet d'une attention particulière lors des examens par le Comité du label.
- La mesure n°12 visait la dématérialisation de toutes les enquêtes de la statistique publique. Cette logique est aujourd'hui privilégiée dans le cadre des nouvelles enquêtes. Néanmoins, le passage sur internet de l'ensemble des enquêtes existantes qui n'y sont pas encore nécessiterait de mobiliser des ressources considérables. L'ESA par exemple ne sera donc pas disponible sur internet en 2012 ; l'objectif pourrait être d'y parvenir en 2013. Les SSM dans leur ensemble ont encore plus de chemin à parcourir que l'Insee en la matière.
- La mesure n°36 préconisait de préférer les modalités d'enquêtes les moins coûteuses, en les revoyant tous les 5 ans (en cohérence avec les cycles d'examen par le Cnis). L'idée sous-jacente était d'étudier la possibilité, dans certains cas, d'interroger les fournisseurs de services ou de biens plutôt que les consommateurs. L'exemple de l'enquête EACEI avait notamment été pris, avec en point de mire une possible exploitation des fichiers clients du groupe EDF. Ce dossier particulier a été instruit. Cependant, le constat a été fait d'une multiplicité des fournisseurs d'électricité en France, avec des approvisionnements parfois multiples de la part des consommateurs. L'opportunité de poursuivre la mise en œuvre de la mesure a donc été remise en cause. Une telle orientation serait très complexe à mettre en œuvre en pratique. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement présente dans le projet de loi dite Warsmann (qui sera débattue à la rentrée) un article 53 qui permettra juridiquement aux statisticiens - si la loi est votée en l'état - d'accéder aux fichiers détenus par des entreprises, pour les besoins de la statistique publique.
- La mesure n°37 réclamait l'évaluation du temps nécessaire pour renseigner les enquêtes statistiques. Des efforts sont faits en ce sens que l'on voit dans toutes les enquêtes qui passent actuellement au comité du label. La mesure devrait donc pouvoir être mise en œuvre progressivement.
- La mesure n°38, préconisant l'optimisation des plans d'échantillonnage pour mieux répartir les enquêtes publiques entre les PME, devrait pouvoir être mise en œuvre à partir de 2014, en cohérence avec la mise en œuvre de la mesure n°37 et le développement du répertoire SIRUS.

- La mesure n°39 suggérerait d'identifier plus clairement les enquêtes de la statistique publique, pour permettre aux entreprises de mieux appréhender la charge réelle (au regard de l'ensemble des questionnements adressés par ailleurs par des organismes privés, des administrations, etc.). L'idée était pour cela de soumettre les enquêtes menées par des opérateurs publics à une déclaration obligatoire. Un groupe de travail a été constitué pour étudier la question, sous la présidence de Jean-Etienne Chapron. Il a alors été mis en évidence que la loi de 1951 prévoyait déjà cette disposition, dans les termes suivants : « *toute enquête statistique des services publics, à l'exclusion des enquêtes internes [...], doit être soumise au visa préalable du ministre chargé de l'économie et du ministre à la compétence duquel ressortissent les entités ou personnes interrogées* ». Le champ des services publics inclurait également les collectivités locales. En conséquence, le groupe de travail a préconisé une mise en œuvre progressive des dispositions existantes. Le rapport provisoire du groupe de travail devra néanmoins être officialisé : la notion « d'enquête statistique » y est précisée ; la mise en place d'un dispositif de sanctions positives, reposant sur l'affichage systématique du logo de la statistique publique, y est préconisé.

4) Au niveau européen, Eurostat s'est lancé dans une révision de la gouvernance de l'ensemble du système statistique européen. L'idée serait de partager l'ensemble de la statistique en quatre domaines : les statistiques agricoles, les statistiques sociales, les statistiques macroéconomiques et les statistiques d'entreprises. Toutes les statistiques seraient ainsi couvertes, sous l'égide du seul comité des directeurs d'instituts nationaux de statistique (CSSE). Une simplification de la comitologie d'Eurostat serait ainsi opérée. Une révision du règlement 223 fondant le fonctionnement d'Eurostat avec les INS serait proposée en parallèle, en vue, entre autres, de renforcer le rôle des instituts nationaux de statistique à l'égard des autres autorités nationales de statistique (principalement les SSM chez nous). Les instituts nationaux de statistique seraient ainsi responsables du suivi de la qualité des productions nationales, à charge pour les pouvoirs publics de donner aux instituts nationaux de statistique la capacité de contrôler la qualité des productions statistiques de tous les producteurs nationaux de statistiques.

Dans le domaine des statistiques d'entreprises, Eurostat met en œuvre sa « vision », en visant un horizon temporel à 3 ou 5 ans. Cet horizon est toutefois débattu par les États, qui envisageraient davantage un aboutissement d'ici 10 ans. La démarche s'inscrit dans un contexte d'augmentation des demandes des utilisateurs et de diminution des moyens. Pour résoudre cette contradiction, il conviendrait de mutualiser un certain nombre d'outils et d'expériences, pour gagner en productivité et en qualité. A terme, l'enjeu serait de mieux contrôler le processus d'élaboration des variables dans l'ensemble des pays. A plus court terme, cette orientation se traduit par la mise en œuvre de priorités négatives. Après un débat nourri sur le sens à donner aux priorités négatives, des suppressions de programmes ont été soumises à la consultation par Eurostat. Dès 2012, l'ICOM (Indice des commandes industrielles) pourrait ainsi disparaître, de même que certaines annexes financières du règlement SBS (Structural Business Statistics). Les séries fondées sur les statistiques de branches KAU¹ devraient également être supprimées du cadre européen.

La modification d'Intrastat fait par ailleurs débat : la définition des variables fournies à Eurostat concernant le commerce extérieur intracommunautaire pourrait être revue, en vue de diminuer la charge statistique pesant sur les entreprises ; l'idée mise en avant par Eurostat est de limiter l'observation à un seul des deux flux (entrant ou sortant) mais de nombreux pays ont peur que cela n'entraîne une détérioration forte de la qualité des statistiques produites.

Pour opérer ces simplifications, un règlement cadre (du Conseil et du Parlement) pour l'ensemble de la statistique d'entreprises devrait être adopté : le FRIBS (framework regulation integrating business statistics). Celui-ci reprendrait les grandes lignes de l'ensemble des règlements existants (SBS, STS, le règlement sur les unités statistiques, BR, Prodcum, voire TIC, CIS et R&D). Au-delà de ce cadre général, la définition fine des attentes vis-à-vis des pays serait précisée à travers des règlements qu'Eurostat aurait toute facilité de modifier, ce qu'il appelle des *soft laws*. Le risque serait qu'Eurostat fixe des exigences trop élevées, que les instituts nationaux de statistique ne pourraient satisfaire.

¹ Kin of activity Unit. En français UAE, unité d'activité économique. Ce concept se rapproche beaucoup de la branche de la comptabilité nationale.

Les problématiques prioritaires pour Eurostat et dans lesquelles il essaie de mettre en œuvre ces nouvelles orientations (outils et méthodologie communs aux pays) sont par ailleurs creusées dans le cadre de nombreux ESSNets (Consistency, EGR (EuroGroups Register), données administratives, Profilage, etc.,).

5) Sur la question des nomenclatures, les institutions internationales se sont quant à elles installées dans un rythme de modification de 10 à 20 ans pour les grandes révisions et de 5-8 ans pour les révisions de moindre ampleur. La Rev2 de la NACE en cours depuis 2008 était une révision en profondeur. Une réflexion est donc en cours pour savoir quelles sont les nomenclatures prioritaires à faire évoluer, éventuellement à la marge, à l'horizon 2014. La décision a été prise par l'ONU **de ne pas faire évoluer la nomenclature onusienne des activités** (la CITI). En cohérence, aucune révision de la NAF ne devrait être opérée au niveau européen. Le code APE des entreprises n'aura donc pas à être modifié de nouveau. En revanche, une **légère révision** de la nomenclature onusienne des produits (la CPC) devrait entraîner une révision limitée de la nomenclature européenne correspondante (la CPA).

Désiré RAHARIVOHITRA, Fédération des industries mécaniques

La publication des prochains résultats d'Ésane interviendrait donc à T+18. La publication de résultats provisoires ne pourrait-elle pas être envisagée ?

Jean-Marc BÉGUIN

T+18 est le délai légal de fourniture à Eurostat du détail des informations. Cependant, des résultats partiels dits préliminaires concernant l'année 2010 ont déjà été adressés fin octobre 2011, à T+10. Pour l'heure, aucun produit de diffusion au niveau français n'a été envisagé et de fait à ma connaissance Eurostat ne publie pas ces résultats préliminaires. Mais cette idée de diffusion de données préliminaires faisait partie des objectifs initiaux de Resane. A terme, l'objectif serait donc bien d'enclencher un cycle de mise à disposition de données provisoires puis définitives, avec éventuellement une étape semi-définitive. Des résultats préliminaires en fin d'année N+1 constitueraient déjà un apport.

Caroline CAVADINI, Délégation générale à l'Outre-mer

Qu'en est-il de la mise en œuvre d'Ésane dans les DOM ? Quelles sont les perspectives en la matière ?

Serge PIQUET, Comité Francéclat

Existe-t-il un lien, pour les entreprises de production, entre les résultats de chiffre d'affaires de l'EAP et les résultats publiés dans Ésane ?

Jean-Marc BÉGUIN

Les résultats d'Ésane relatifs à l'année 2009 intègrent les DOM. Des difficultés de mise en œuvre sont toutefois rencontrées dans les DOM, en raison de données fiscales moins exhaustives. En pratique, le schéma d'Ésane n'est pas nécessairement adapté à la situation des DOM, qui comptent moins d'entreprises. Le degré de contrôle et de précision ne saurait donc être le même que pour la métropole. En tout état de cause, les données publiées prennent bien en compte les DOM.

Les données de chiffre d'affaires d'Ésane dans l'industrie sont par ailleurs élaborées à partir des déclarations de l'enquête annuelle de production. Des écarts a priori très faibles peuvent parfois être observés en fonction des branches car le mode d'estimation des non réponses diffère dans certains cas

mais il y a donc plus qu'un lien entre les données EAP et les données Ésane ; l'EAP fait partie du dispositif Ésane pour l'industrie.

Désiré RAHARIVOHITRA

La disparition de l'enquête ICOM serait donc annoncée. Quel sera l'impact de cette mesure sur les enquêtes mensuelles de branches ?

Jean-Marc BÉGUIN

L'Indice des commandes industrielles (ICOM) mesure l'importance des carnets de commandes des entreprises industrielles. En pratique, les enquêtes mensuelles de branches sont utilisées pour collecter des informations aussi bien sur la production que sur les commandes. Le constat a cependant été fait par Eurostat d'une information insuffisante apportée par ICOM pour établir des prévisions concernant la production industrielle. Les conjoncturistes français continuent pour cela de se référer aux enquêtes de conjoncture, moins coûteuses et d'une qualité suffisante pour répondre aux besoins. L'idée serait donc d'abandonner l'exploitation d'ICOM. Le retrait du règlement devrait aboutir à un abandon de la collecte en 2013 ; une attention moindre devrait être portée aux données dès 2012. Au-delà du questionnement sur les commandes, les enquêtes mensuelles de branches ne sauraient être remises en cause.

III. Chaînes de valeur mondiales : pertinence économique et mesure statistique

1. Présentation des travaux de l'ESSNet

Bernard ZAKIA, Insee – DSE

Les chaînes de valeur mondiales (CVM) structurent la mondialisation des échanges, à travers une fragmentation des processus de production. Les étapes des processus de production sont ainsi éclatées et réparties sur une échelle mondiale. A ce jour, ces dynamiques demeurent mal appréhendées.

Un ESSNet a été constitué au niveau européen pour renforcer la capacité du système statistique européen à appréhender ce phénomène de mondialisation économique, à fournir des éléments statistiques sur le développement croissant de ce mode d'organisation des entreprises, ainsi qu'à rendre compte des impacts sur l'emploi. L'ESSNet devrait fournir des recommandations pour permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées.

Les travaux de l'ESSNet ont démarré en septembre 2011. Un premier séminaire a été organisé en octobre 2011 à Copenhague. L'ensemble des travaux sera achevé au plus tard en décembre 2013, échéance du programme européen de modernisation des statistiques sur les entreprises et le commerce (MEETS). 7 pays participent aux travaux de l'ESSNet : la France, le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Roumanie, le Portugal et les Pays-Bas. Une *task force* européenne, animée par le Danemark, la Finlande, la Roumanie, le Portugal et les Pays-Bas, avait préparé les travaux en amont. L'ESSNet bénéficie d'une subvention globale de près de 900 000 euros.

Quatre axes de travail ont été identifiés. Le premier porte sur les indicateurs de mondialisation. Il s'agira d'identifier et de développer des indicateurs normalisés, destinés à être publiés comme indicateurs de référence au sein du système statistique européen. Tous les participants de l'ESSNet sont impliqués dans la réflexion sur ce point, avec une échéance fixée au mois de juin 2013.

Le second axe de travail est directement lié à la préparation de l'enquête CVM. Il s'agira de finaliser le projet de questionnaire, pour un lancement de l'enquête au printemps 2012. Une méthodologie devra être élaborée pour permettre aux Etats membres volontaires de mettre en œuvre l'enquête sur leur territoire. Un bilan de la collecte par internet sera ensuite réalisé. Là encore, tous les participants de l'ESSNet sont impliqués dans la réflexion, avec une échéance fixée au mois de juin 2013.

Le troisième axe de travail porte sur la méthodologie d'appariement des données. Il s'agira d'élaborer une méthodologie pour lier les données micro issues de différentes sources existantes (statistiques structurelles d'entreprises, FATS (Foreign affiliates statistics), données du commerce extérieur, etc.) ou futures (données de l'enquête CVM notamment), en vue de permettre la construction d'indicateurs sur l'externalisation des entreprises. Seuls le Danemark et les Pays-Bas seront impliqués dans cette réflexion, à compter du mois de février 2012 et avec une échéance fixée au mois de décembre 2013.

Le quatrième axe de travail est consacré aux FATS. L'objectif serait d'améliorer la qualité des données OFATS (outward FATS), en opérant des croisements avec d'autres informations disponibles dans le système statistique européen (IFATS, répertoires d'entreprises, etc.). L'idée serait notamment de produire des analyses en miroir entre les OFATS et les IFAT (inward FATS) des pays partenaires. Le Danemark, la Norvège et la Finlande entameront une réflexion sur ce point à partir du mois de mars 2012.

Hervé PROVOST

Les travaux sont-ils pilotés par une DG particulière ?

Bernard ZAKIA

C'est Eurostat, Direction générale de la Commission européenne, qui est associé aux travaux.

Philippe CUNEO

S'agissant d'une opération purement statistique, les travaux sont menés intégralement sous l'égide d'Eurostat.

Jean-Marc BÉGUIN

De manière générale, Eurostat assure le lien entre les DG de la Commission européenne et les instituts nationaux de statistique. Les DG peuvent du reste choisir de solliciter Eurostat ou d'activer un marché de sous-traitance pour répondre à un besoin. En pratique, aucune autre DG qu'Eurostat ne pilote directement des travaux statistiques, excepté dans le cadre des enquêtes de conjoncture.

Philippe CUNEO

Ces dernières sont toutefois en dehors du champ des statistiques.

Hervé PROVOST

Un grand nombre d'enquêtes, qu'elles soient officiellement reconnues de nature statistique ou non, émanent malgré tout des communautés.

Jean-Marc BÉGUIN

De fait, les DG peuvent faire appel à des organismes extérieurs pour répondre à un besoin. Elles peuvent également solliciter Eurostat. Lorsqu'Eurostat se saisit d'une problématique, il s'attache à faire en sorte que les pays contribuent à apporter une réponse, si besoin par l'intermédiaire d'un règlement.

Claude SERFATI

Quelle sera la relation entre les chaînes de valeur mondiales et les niveaux d'entreprises ? Le périmètre va-t-il concerner essentiellement les activités économiques et non financières ? Un croisement sera-t-il opéré avec l'analyse au niveau des groupes ?

Bernard ZAKIA

A ce stade de la réflexion, le secteur financier et des assurances serait exclu du champ de l'enquête CVM. L'articulation avec les groupes est en débat. La question des entités à interroger demeure posée.

Alain GELY

Quels seront les modes de collecte retenus dans le cadre de l'enquête CVM ?

Bernard ZAKIA

Si l'utilisation de questionnaires papier n'est pas exclue à ce stade, l'objectif serait bien de proposer la collecte de l'enquête CVM uniquement par internet.

Lionel FONTAGNÉ

La mise en correspondance de données microéconomiques est un domaine d'expertise de l'Insee, des douanes, etc. Comment se fait-il que la France ne soit pas associée aux travaux de l'ESSNet sur ce point ?

Bernard ZAKIA

La France est membre du comité de pilotage en charge de suivre l'ensemble des travaux de l'ESSNet. Cela étant, il a fallu répondre à une problématique d'allocation de ressources.

Jean-Marc BÉGUIN

La position de la France est particulière au regard des problématiques d'appariement de données. En France, les mêmes unités légales sont interrogées par la statistique publique et les administrations. La mise en correspondance de sources différentes est ainsi facilitée. Tel n'est pas le cas dans les autres pays. Le retrait de la France des travaux de l'ESSNet s'explique en partie ainsi. Du reste, les contraintes d'allocation de ressources demeurent une réalité. Les ESSNet sont passionnants mais se révèlent extrêmement coûteux en énergie et en temps.

Un intervenant

Qu'en est-il de la position allemande sur ce sujet ?

Bernard ZAKIA

Je ne saurais répondre à cette question. On pourra simplement remarquer que l'Allemagne n'était pas présente dans le groupe ayant préparé les travaux de l'ESSNet. Si tel avait été le cas, la France aurait pu s'intégrer aux travaux sur les FATS. Les échanges entre la France et l'Allemagne auraient alors pu être analysés en miroir. Pour l'heure, seuls trois pays nordiques se sont saisis de cette problématique.

Jean-Marc BÉGUIN

La statistique allemande est fondée sur une structure fédérale. Dans ce contexte, il devient difficile d'imposer des pratiques aux différents *länder*, excepté dans le cadre d'un règlement. Par conséquent, les allemands sont peu enclins à s'investir dans des opérations volontaires ou de type *gentlemen agreement*.

2. Présentation d'enquête pour avis d'opportunité : Enquête "Chaînes de valeur mondiales"

Bernard ZAKIA

L'enquête CVM prolongera l'enquête européenne consacrée à l'externalisation de 2007. L'objectif sera de collecter auprès des unités légales établies en France (têtes de groupes, filiales ou entreprises indépendantes) des informations sur les activités externalisées (relevant du cœur de métier ou des fonctions support), sur la forme des externalisations (filialisation, recours à des prestataires, etc.), sur la localisation des externalisations (en France ou à l'étranger), sur les évolutions constatés sur la période 2009-2011, sur l'impact sur l'emploi, ainsi que sur les motivations et obstacles éventuels aux projets d'externalisation.

Le cadre européen fournit une subvention pour la réalisation de l'enquête, à hauteur de 300 000 euros. En contrepartie, le calendrier de l'enquête est imposé. La phase de tests en cours devrait être achevée par l'ensemble des partenaires à la mi-décembre 2011. L'enquête pourrait ensuite être lancée à partir de mars 2012. La collecte débiterait en France en juin 2012, pour une exploitation des résultats en avril 2013. En France, un seuil de 50 salariés pourrait être fixé pour déterminer les unités à interroger. Le comité de concertation autour de l'enquête se réunira le 7 décembre 2011.

A ce stade, le questionnaire de l'enquête recouvre les thématiques suivantes : les activités dans les filiales étrangères, le recours aux fournisseurs externes, l'externalisation des activités sur la période 2009-2011 (en France et à l'étranger) et les activités dans l'entreprise et dans ses filiales françaises. Trois volets ne seront pas testés par l'Insee ; ils concernent la relocalisation, les projets de développement des filiales étrangères sur la période 2012-2015 et les projets d'externalisation à l'étranger sur la période 2012-2015.

Les observations du comité de concertation seront remontées au comité de pilotage de l'ESSNet.

Claude SERFATI

Une distinction sera-t-elle opérée entre la création d'entreprises et l'acquisition d'entreprises existantes ?

Bernard ZAKIA

Cette distinction n'est pas explicitée dans le questionnaire dans sa version actuelle. La réflexion devra toutefois être approfondie dans le cadre du comité de concertation. Les activités logées dans des filiales créées spécifiquement devraient être recensées.

Alain GELY

Pourquoi n'avoir pas jugé utile d'aborder le thème de la relocalisation, compte tenu de la sensibilité du sujet ?

Bernard ZAKIA

Le champ couvert par l'enquête étant riche et vaste, une taille optimale nécessitait d'être trouvée pour le questionnaire.

Jean-Marc BÉGUIN

A ce jour, le questionnaire comporte déjà 15 pages, non compris les trois volets écartés. Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'un tel questionnaire ne pose aucun problème dans certains pays. En France, on constate une augmentation du taux de non-réponse à mesure que la taille du questionnaire augmente. Le thème de la relocalisation est certes intéressant aux plans politique et économique. Néanmoins, il convenait de tenir compte de l'efficacité attendue en termes de collecte. Au regard de la base de sondage, le faible nombre d'entités ayant des projets de relocalisation aurait probablement conduit à des résultats inexploitable.

L'enquête CVM recueille un avis d'opportunité favorable.

3. Proposition d'avis

Dalila VIENNE donne lecture du projet d'avis n°2.

Hervé PROVOST

Renvoyer au moyen terme 2009-2013 pourrait être trop restrictif – le sujet étant appelé à demeurer d'actualité au-delà de 2013.

Philippe CUNEO

Il d'usage au sein du Cnis de considérer que le moyen terme structure l'activité de la statistique publique.

Lionel FONTAGNÉ

Nous aurons l'occasion de réaborder le thème de la mondialisation dans le cadre de cette commission.

Sous réserves des observations formulées en séance, le projet d'avis n°2 est adopté.

IV. Les pôles de compétitivité

1. Présentation

François MAGNIEN, DGCIS

L'objectif serait de réaliser une enquête auprès des établissements ou entreprises membres des pôles de compétitivité. La politique des pôles de compétitivité, lancée au milieu des années 2000, a pour objet d'accélérer l'innovation à travers la coopération entre les entreprises et les laboratoires sur les territoires. Cette politique est portée par la DGCIS, qui en assure le pilotage.

Une opération d'évaluation de l'impact économique des pôles de compétitivité a été lancée, fondée sur une étude préalable réalisée par le CEPREMAP (CEntre Pour la Recherche EconoMique et ses Applications). Dans ce cadre, il devient nécessaire de recueillir des informations sur les entreprises membres des pôles de compétitivité, leurs motivations, leurs projets, etc.

2. Présentation d'enquête pour avis d'opportunité : Enquête auprès des établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité

Julien FRAICHARD, DGCIS

On dénombre aujourd'hui 71 pôles de compétitivité sur le territoire national. Chacun est associé à une thématique particulière et se trouve implanté sur un territoire, avec notamment pour objet d'aider les entreprises du territoire à mettre en place des projets coopératifs de R&D.

La sous-direction de la prospective, de l'évaluation et des études économiques de la DGCIS effectue un recensement annuel des laboratoires et des établissements membres des pôles de compétitivité. Des informations sont ainsi collectées auprès de la gouvernance des pôles, en vue de construire un tableau de bord diffusé annuellement. La politique des pôles de compétitivité est quant à elle pilotée par un groupe de travail interministériel, associant la DGCIS, la DATAR et les autres ministères intéressés par le développement des entreprises.

Un pôle de compétitivité est une structure locale indépendante, soumise à un contrat d'objectifs. Chaque pôle mène une politique de financement de projets, en s'appuyant sur un fond unique interministériel (le FUI), ainsi que sur les financements de l'ANR (Agence nationale de la recherche) et d'OSEO. Les pôles de compétitivité collectent également des financements régionaux.

La phase 1 de la politique des pôles de compétitivité a été menée sur la période 2005-2008, avec 1,7 milliard d'euros dépensés. Cette première phase a donné lieu à une évaluation externe par le Boston Consulting Group. L'accent a alors principalement été mis sur la mise en place des pôles de compétitivité – les effets de la politique n'ayant pu être évalués à si brève échéance.

Une seconde phase a été engagée sur la période 2008-2011, avec 1,5 milliard d'euros dépensés. Une évaluation est en cours par des cabinets d'études, sous l'égide de la DGCIS et de la DATAR.

Parallèlement aux évaluations portant sur la mise en œuvre de la politique, une évaluation est menée par la sous-direction de la prospective, de l'évaluation et des études économiques de la DGCIS, sur la base du guide d'évaluation rédigé par le CEPREMAP. Une étude a ainsi été confiée au cabinet Eurolio sur l'impact des pôles en termes de collaborations induites. Une estimation économétrique d'impact est par ailleurs en cours, avec pour enjeu de mesurer l'apport des financements accordés.

Dans ce cadre, une enquête nécessiterait d'être menée directement auprès des établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité. L'enjeu serait de mesurer des impacts localisés : où se trouvent les établissements ? Où est menée la R&D ? Où sont créés des emplois ? Où est créée de la valeur ajoutée ? Où sont créés de nouveaux produits ? L'objectif serait également d'identifier les financements de projets (FUI, ANR, OSEO, crédit impôt-recherche, etc.), en vue de mesurer l'effet des différentes politiques. Une information produit par produit nécessiterait d'être recueillie, pour mieux appréhender la réalité des pôles. Une attention particulière sera portée aux motivations des entreprises ayant rejoint un pôle de compétitivité sans pour autant conduire de projet de R&D.

L'enquête porterait sur 3 000 établissements, avec une surreprésentation des établissements relevant des projets FUI de 2005 (dont les projets de R&D devraient avoir abouti). Un premier questionnaire porterait sur les raisons d'adhésion au pôle de compétitivité, ainsi que sur le niveau d'atteinte des objectifs poursuivis. Un second questionnaire porterait sur le nombre de projets menés et les financements correspondant. Pour chaque projet, un détail serait demandé sur les financements reçus, ainsi que sur les résultats en termes d'activité, de produits et d'emplois. Le questionnaire tiendrait sur une page pour la partie entreprise et sur une page pour chaque projet.

L'enquête serait réalisée par téléphone entre janvier et mars 2012, pour une publication des résultats après les élections présidentielles. Ce calendrier devrait permettre de mener à bien l'évaluation de la phase 2 des pôles de compétitivité, avant le lancement de la phase 3.

Lionel FONTAGNÉ

On notera que la politique des pôles de compétitivité est évaluée à plusieurs niveaux.

Hervé PROVOST

Le management des projets, recouvrant la gestion des financements, n'est-il pas assuré au niveau de la structure des pôles de compétitivité, le cas échéant à travers un GIP ? Certaines subventions seraient ainsi adressées directement au pôle de compétitivité, avec en charge pour lui de redistribuer en fonction des projets. Cette dimension a-t-elle été prise en compte ?

Louis DE GIMEL

Le questionnaire portera-t-il sur tous les projets des entreprises ou sur quelques-uns ?

Lionel FONTAGNÉ

L'accent sera-t-il mis exclusivement sur les projets financés dans le cadre du pôle de compétitivité ?

Julien FRAICHARD

Les pôles de compétitivité ne décident pas d'attribuer des fonds à tel ou tel projet. Ils aident les entreprises à se fédérer et à porter des projets coopératifs. Les décisions de financement sont ensuite prises au niveau national. Les pôles ont davantage un rôle d'accompagnement, d'aide à la formation, etc. Aucune décentralisation des financements n'est mise en œuvre dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité.

Hervé PROVOST

Les premiers pôles de compétitivité devaient pourtant bénéficier d'une enveloppe de 20 millions d'euros.

Julien FRAICHARD

Ceci devait correspondre aux frais de fonctionnement.

Alain GELY

A-t-il été envisagé d'interroger les établissements sur le dialogue social territorial (avec les organisations syndicales ou d'autres organes locaux de concertation) ?

Julien FRAICHARD

Les aspects sociaux n'ont pas été pris en compte. Une focalisation a été opérée sur la compétitivité des entreprises.

Alain GELY

La dimension sociale pourrait être prise en compte pour mesurer l'efficacité des pôles de compétitivité à l'échelon territorial.

Julien FRAICHARD

En ce qui concerne la sélection des projets dans le cadre de l'enquête, l'idée serait de limiter le questionnement à trois projets par entreprise. Les projets pourraient être sélectionnés au hasard ou parmi les plus anciens.

Jean-Marc BÉGUIN

Les décisions de financement sont-elles prises par projet ? Comment et par qui les arbitrages sont-ils rendus ?

François MAGNIEN

Les appels à projets sont gérés par un groupement interministériel, avec à la clé des financements provenant du FUI, d'OSEO et de l'ANR.

Jean-Marc BÉGUIN

Il est surprenant qu'avec des décisions prises au niveau central, il soit tout de même nécessaire d'interroger les entreprises pour connaître l'origine des financements.

François MAGNIEN

En pratique, l'éligibilité des projets est examinée au niveau central. Les entreprises au sein des pôles négocient ensuite avec les financeurs nationaux ou locaux. Peu d'informations remontent concrètement sur les financements accordés par l'ANR, OSEO ou les collectivités locales.

Lionel FONTAGNÉ

S'il paraîtrait légitime de mesurer l'effet de levier produit par les pôles de compétitivité (au sein des territoires notamment), il pourrait sembler étonnant d'avoir à mener une enquête pour retracer les financements octroyés par l'ANR.

Jean-Marc BÉGUIN

L'enquête proposée relèverait-elle de la statistique publique ou d'une enquête administrative destinée à identifier des financements locaux ? S'agirait-il d'évaluer la politique des pôles de compétitivité ou de repérer d'éventuels effets d'aubaines ?

François MAGNIEN

L'information ne sera utilisée qu'à des fins purement statistiques, afin d'évaluer l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité. Aucune information détaillée ne saurait être transmise à des fins d'évaluation plus fonctionnelle de la gouvernance des fonds alloués. Le volet financier ne représentera d'ailleurs qu'une partie du questionnaire. L'objet principal de l'enquête serait de mesurer l'impact des pôles de compétitivité en termes de mise en marché de produits et d'emploi.

L'enquête auprès des établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité recueille un avis d'opportunité favorable.

3. Proposition d'avis

Dalila VIENNE donne lecture du projet d'avis n°3.

François MAGNIEN

Peut-être conviendrait-il de préciser que l'enquête vise à évaluer l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité, sachant qu'une évaluation de la mise en œuvre de la politique sera menée en parallèle.

Sous réserve des observations formulées en séance, le projet d'avis n°3 est adopté.

Lionel Fontagné quitte la séance. La présidence de la commission est assurée par Philippe Cuneo.

V. Le recensement agricole 2010 : bilan de la collecte et premiers résultats**1. Présentation****Fabienne ROSENWALD**

Je vais vous présenter les premiers résultats du recensement agricole de 2010 et revenir sur la réalisation de l'opération statistique.

En France métropolitaine et dans les DOM, près d'1million de permanents travaillant dans les exploitations agricoles ont été recensés (966 500 en métropole et 52 000 dans les DOM). On compte ainsi 600 000 chefs d'exploitation ou coexploitants. L'aide familiale concerne 207 000 personnes. Le statut des conjoints s'est néanmoins amélioré – de plus en plus de conjoints étant déclarés coexploitants. Enfin, 155 000 salariés permanents ont également été recensés en dehors de ceux du cadre d'aide familiale.

Au-delà des permanents, ont été recensés des travailleurs saisonniers, des travailleurs employés par des entreprises de travaux agricoles (ETA) et des travailleurs employés par des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) travaillant dans les exploitations agricoles. La moitié des exploitations sont apparues faire appel aux ETA pour environ 2 % de leurs travaux.

Au total, 750 000 unités de travail ont été recensées en France métropolitaine, contre 34 000 dans les DOM. Ce volume a diminué de 20 % depuis le dernier recensement agricole, contre 34 % au cours de la décennie précédente.

Globalement, on observe ainsi une professionnalisation de la population agricole, avec une augmentation de la part de travail effectuée par des chefs d'exploitation et des coexploitants. La part des aides familiaux diminue. La part des salariés permanents non-familiaux se renforce, de même que le recours aux travailleurs saisonniers et aux ETA/CUMA

La population agricole se féminise également, avec 27 % de femmes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants. Une partie de cette évolution est liée à la reconnaissance des conjoints en tant que coexploitants.

Le niveau de formation des agriculteurs français augmente également, avec 34 % des chefs d'exploitation de moins de 40 ans issus de l'enseignement supérieur et 75 % des chefs d'exploitation de moins de 40 ans titulaires au moins du baccalauréat.

Environ 500 000 exploitations agricoles ont été recensées, dont 25 000 dans les DOM. Ces exploitations recouvrent la moitié du territoire, avec un bon maillage territorial. La surface agricole utilisée a toutefois diminué de 3 % au cours des dix dernières années. La baisse du nombre d'exploitations s'est quant à elle ralentie, avec une réduction de 26 % entre 2000 et 2010, contre 35 % entre 1998 et 2000. Au sein de l'Union Européenne, des chiffres comparables sont observés en Italie et en Espagne ; la diminution apparaît plus marquée en Allemagne et en Pologne.

La taille moyenne des exploitations augmente, pour atteindre une moyenne de 55 hectares en France métropolitaine, contre 5,5 hectares en moyenne dans les DOM. On observe néanmoins une forte dispersion dans la superficie des exploitations. 10 % des exploitations occupent moins de 1,3 hectare ; 10 % des exploitations occupent plus 142 hectares. De petites exploitations en termes de superficie peuvent du reste avoir un poids économique important, notamment dans le champ du hors-sol. Ce critère n'est donc pas utilisé pour mesurer le potentiel économique des exploitations.

L'agriculture apparaît de plus en plus intégrée à son environnement, 25 % des exploitations développant au moins une production sous signe de qualité et 20 % des exploitations indiquant commercialiser leurs produits en circuit court (en vente directe ou avec un seul intermédiaire). Les circuits courts s'avèrent plus développés pour les productions fruitières, légumières et mellifères. Les circuits courts sont par ailleurs plus développés dans les DOM.

Une grande diversité des productions a pu être observée, avec une évolution dans la répartition par orientation économique. Les céréales et oléoprotéagineux deviennent le principal domaine des exploitations agricoles. Les exploitations spécialisées en bovins à lait ont fortement diminué, notamment dans le grand Ouest. La viticulture a également diminué, en lien avec la politique d'arrachage des vignes. Les polycultures et polyélevages ont connu une régression, signe d'une spécialisation plus forte des exploitations agricoles.

Au plan logistique, le recensement agricole de 2010 a été un succès. En dépit des contraintes dues à l'ampleur de l'opération (500 000 exploitations et 700 variables), les délais ont pu être tenus, avec des premiers résultats publiés en septembre 2011, comme annoncé en septembre 2010 au moment du lancement de la phase formation des enquêteurs et collecte. Toutes les innovations mises en place ont

fonctionné efficacement et ont pu déjà être utilisées dans le cadre d'autres opérations. Les agriculteurs ont semblé apprécier l'image innovante d'un recensement effectué sur ordinateurs portables. La charge de réponse des agriculteurs a pu être diminuée à travers l'utilisation de données administratives. Au final, un taux de réponse supérieur à 99 % a pu être obtenu.

En septembre 2010, le nouveau logiciel de recensement a été réceptionné. 3 000 enquêteurs ont ensuite été formés et envoyés sur le terrain. Une première série de contrôles a été effectuée, avant enrichissement des données. Cette dernière étape s'est avérée plus lourde que prévue mais les résultats ont finalement été validés. Des premiers chiffres ont ainsi été publiés à partir de septembre 2011, aux niveaux national, régional et départemental. Des conférences de presse ont pu être organisées.

En termes de méthodes, des innovations ont été développées en matière d'acquisition et de contrôle des données. La qualité des données a pu ainsi être améliorée, avec un contrôle des incohérences au moment de la saisie et une centralisation facilitant les contrôles macro. L'utilisation des données administratives a permis de supprimer les doublons en matière de questionnement et d'alléger la charge de réponse des exploitants. Les demandes d'aides, la BDNI, les données douanières sur la viticulture et les données de l'Agence BIO ont notamment pu être exploitées.

En termes de diffusion, la décision a été prise de diffuser intégralement et gratuitement les résultats sur internet. Pour le grand public, des études seront publiées, de même qu'une cartographie interactive et des fiches thématiques (par niveaux géographiques). Pour les utilisateurs plus avertis, des tableaux multidimensionnels exportables seront mis en ligne. Les données du recensement agricole permettront notamment d'évaluer les politiques mises en œuvre.

En somme, le recensement agricole devrait permettre d'explorer un certain nombre de thématiques de manière exhaustive sur l'ensemble du territoire, à travers un questionnement riche. Des enquêtes complémentaires pourront être menées, notamment sur les circuits courts.

Pour l'heure, des données de cadrage sont disponibles en ligne ; des données détaillées sont en cours d'expertise et devraient être publiées au fur et à mesure. Un 4 pages national ainsi que des 4 pages régionaux et départementaux ont été édités (excepté en Guyane). Des études spécifiques sont et vont continuer à être publiées régulièrement (sur les DOM, sur la spécialisation, sur le travail agricole, sur les circuits courts, sur l'installation des jeunes, etc.).

Les méthodes innovantes développées pour le recensement agricole pourront être utilisées dans le cadre d'autres enquêtes de la statistique agricole, en lien avec l'effort de simplification administrative.

François BOURY, FNSEA

Au sujet des pratiques culturelles, peut-être le terme « techniques culturelles » serait plus rassurant.

En ce qui concerne le recensement agricole, il convient de saluer les efforts consentis en termes de réactivité et d'interactivité. Le taux de réponse élevé devrait permettre de bien valoriser l'enquête.

Pour ce qui est du contenu, le thème de la diversification mériterait d'être étudié dans la durée, notamment s'agissant d'observer les productions de niches peu créatrices d'emplois. En matière de formation, la formation continue des exploitants a-t-elle été prise en compte ?

Sur le fond, la mise en avant de la dimension familiale pose problème. Avant d'être des structures familiales, les exploitations agricoles sont des structures économiques. Une analyse de l'emploi dans les exploitations agricoles en termes de statuts (salariés / non-salariés, CDI / CDD, etc.) nécessiterait donc d'être privilégiée. Ceci permettrait d'instaurer un cadre pour le dialogue social.

Par ailleurs, une distinction nécessiterait d'être opérée entre les filières, s'agissant notamment du maraichage et de l'horticulture, de l'élevage porcin ou avicole, etc. Certaines thématiques apparaissent encore trop regroupées.

Jean-Marc BÉGUIN

La rapidité de traitement des données et les innovations déployées impressionnent. Quels étaient les résultats des précédents recensements en la matière ?

Par ailleurs, toutes les tables de passage entre les identifiants sont-elles aujourd'hui disponibles ? Une mesure de simplification a été proposée en ce sens dans le cadre de la loi Warsmann.

Fabienne ROSENWALD

Concernant la formation, la formation continue a également été couverte. Des croisements pourront être effectués entre les formations initiales et continues, ainsi qu'entre les formations agricoles et non-agricoles.

La dimension familiale constitue une des particularités du secteur agricole. Néanmoins, l'analyse devra être approfondie. En effet, la main d'œuvre familiale ne représente plus que 207 000 personnes dont seulement 17 000 salariés.

Pour accélérer le traitement des données, le choix a été fait de publier un certain nombre de grands chiffres, pour ensuite expertiser les données détaillées. Une dizaine de grands thèmes ont été retenus pour donner lieu à des publications, dans une logique de mutualisation entre les régions. Des groupes de travail associant représentants du SSP-Agriculture et représentants des services régionaux en charge de statistiques en directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ont travaillé sur des maquettes, déclinables ensuite au niveau des territoires. L'idée était d'expertiser progressivement les données détaillées thème par thème, de publier des études et de mettre en ligne les données, une fois expertisées. Les régions pourront décider de se saisir ou non des problématiques, à partir des éléments mutualisés, selon les problématiques agricoles de leur région.

En ce qui concerne les filières, le recensement s'est appuyé sur une révision de la typologie des exploitations. Un classement par taille et par secteur a été défini, sur la base de la réglementation européenne. Le choix a notamment été fait d'éclater la production hors-sol, pour pouvoir suivre les élevages porcins et l'aviculture ; le maraîchage et l'horticulture pourront également être suivis.

En 2000, le traitement des données avait aussi été rapide. Néanmoins, l'enjeu n'était pas de mettre en ligne des tableaux multidimensionnels. La publication sur papier permettait de gérer plus facilement le secret statistique que sur des tableaux multidimensionnels, ce qui est le cadre en 2011. Le volume de données collectées était également moindre.

Les tables de passage seront conservées. L'enquête cheptel bovin du SSP-Agriculture pourra ainsi s'appuyer sur la BDNI. Enfin, des travaux seront menés avec l'ASP (pour les aides de la PAC), l'Agence BIO et le CVI pour améliorer la correspondance des données et assurer une articulation avec le Siret.

Elodie DESSART, AXEMA

La question de l'utilisation des machines agricoles a-t-elle été posée dans le cadre du recensement agricole ?

Fabienne ROSENWALD

Suite à un arbitrage, cette question n'a pas été posée. Elle le sera en 2013, dans le cadre d'une enquête par sondage. Dans le cadre du recensement exhaustif, la priorité a été donnée à l'appréhension des circuits courts.

2. Proposition d'avis

Dalila VIENNE donne lecture du projet d'avis n°4.

François BOURY

Peut-être conviendrait-il de considérer davantage les exploitations comme des entreprises.

Fabienne ROSENWALD

Les données du recensement agricole pourront être utilisées pour étudier cette question.

Compte tenu des observations formulées en séance, le projet d'avis n°4 est adopté.

Conclusion

Philippe CUNEO

Merci à tous.

La séance est levée à 18 heures 05.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Les documents préparatoires de cette réunion seront mis à disposition sur le site du Cnis : www.cnis.fr à la rubrique Agenda/Commissions/Entreprises et stratégies de marché.

AVIS FAVORABLES

Présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité :

- Enquête expérimentale « Données de caisse »..... 35
- Pratiques culturelles dans le domaine des légumes..... 37
- Marges commerciales 39
- Cheptels bovins, ovins, caprins et porcins 40
- Recensement de la conchyliculture..... 42
- Chaînes de valeur mondiales..... 44
- Pôles de compétitivité..... 45

Demande Article 7 bis

- Accès aux données du fichier administratif BDREP 47
(Base de données du registre des émissions polluantes)

Paris, le 13 décembre 2011 - n°175/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête expérimentale « Données de Caisse »

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête expérimentale « Données de Caisse ».

L'indice des prix à la consommation (IPC) français tel qu'il est établi est en conformité avec les recommandations et pratiques internationales et les règlements européens visant à l'harmonisation des indices des prix à la consommation des pays de l'Union européenne. L'IPC français est reconnu pour sa robustesse et sa qualité. Néanmoins, l'augmentation des demandes, qu'elles émanent d'Eurostat ou d'utilisateurs nationaux voire infranationaux d'une part et, d'autre part, la démultiplication des références des articles vendus aux consommateurs, ont conduit l'Insee à réfléchir à de nouveaux modes de relevé des prix et, en particulier, à l'exploitation des données de caisse telle que pratiquée dans trois pays européens (Pays-Bas, Suisse et Norvège).

Après une étude méthodologique préalable dont les premiers résultats sont concluants, l'Insee a décidé de poursuivre l'investigation en testant le projet d'exploitation des données de caisse sur des données réelles. L'enquête expérimentale vise donc à fournir les informations préalables nécessaires à toute décision d'une utilisation des données de caisse pour calculer l'IPC. Elle a notamment pour objectifs d'estimer les améliorations apportées par cette nouvelle source :

- sur le plan statistique, en termes de précision des indices produits, de traitement des effets qualité et de leur impact sur l'IPC,
- à la fiabilité de la collecte,
- à la documentation des produits,
- pour répondre à des demandes nouvelles sur les prix à la consommation (indices moyens, IPC régionalisés, etc...) ou suivre des domaines non couverts actuellement (produits éco-labellisés par exemple).

L'enquête produira uniquement des indices expérimentaux partiels sur le champ couvert par l'enquête. Ces indices ne seront pas intégrés dans l'indice officiel diffusé par l'Insee.

L'enquête expérimentale s'étend du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. Elle concerne les grandes et moyennes surfaces de la grande distribution alimentaire qui sont volontaires. Les supérettes et les chaînes de hard discount telles que définies selon les critères en vigueur actuellement pour la collecte de l'IPC par enquêteurs ne sont pas interrogées. Sont enquêtés les produits alimentaires et manufacturés de fabrication industrielle (et comportant un code-barres). Les produits à code-barres attribués sur place (produits frais en libre service ou produits conditionnés sur place) sont exclus de l'opération. Toutefois, l'enquête pourrait être

étendue, en cours d'expérimentation, à l'ensemble des produits en vente dans les points de vente concernés. A ce stade, 7 enseignes pourraient participer à l'enquête expérimentale.

La collecte est exhaustive et automatique : toute enseigne participant à l'expérimentation fournit l'intégralité de ses données quotidiennes de ventes et de prix (par code-barre et point de vente) pour l'ensemble des produits vendus retenus et pour l'ensemble de ses points de vente situés en France métropolitaine hors Corse. L'Insee collecte les données par voie électronique sécurisée par l'intermédiaire d'un tiers de transmission sélectionné sur appel d'offre puis, en cours d'expérimentation, pourra tester une collecte directe auprès de certaines enseignes participant à l'enquête et ayant donné leur accord pour le test d'une transmission directe.

Le comité de pilotage réunit des représentants des unités de l'Insee concernées par le projet. Celui-ci a été présenté aux enquêteurs de l'Insee en juin et décembre 2010. Un groupe de travail, constitué dès la conception du projet, rassemble des représentants de l'Insee, des enseignes de la grande distribution qui sont volontaires et de la fédération des entreprises du commerce et de la distribution. Les organisations syndicales de l'Insee sont informées aux différentes étapes du projet.

Les résultats de l'enquête expérimentale seront présentés dans le cadre des commissions du Cnis, aux enseignes participant au groupe de travail et en interne à l'Insee. Ils seront de plus valorisés au travers de la rédaction d'articles méthodologiques et de contributions à des congrès de statistique aux niveaux national et international.

Le Président, après avoir entendu la commission et pris en compte les débats ayant eu lieu au sein de la commission « Démographie et questions sociales », émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour toute la durée de l'expérimentation.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des légumes

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : ponctuelle, rééditée tous les 4 ans

Demandeur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des légumes.

L'enquête répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto 2018 du ministère de l'Agriculture qui vise notamment à caractériser les pratiques phytosanitaires et mesurer des indicateurs de pression phytosanitaire. Par ailleurs, elle permet de répondre au règlement (CE) n°1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Enfin elle apporte des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête décrit les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des légumes pour mesurer notamment des indicateurs de suivi de l'usage des produits phytosanitaires dans le secteur des légumes. Elle comprend deux volets. Le premier porte sur les cultures légumières : reconstitution de l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée (engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturaux, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement...) et le second sur l'usage des produits phytosanitaires (type de pulvérisateur, maniement des produits phytosanitaires, traitements...).

L'unité enquêtée est la parcelle. L'enquête porte sur les variétés de légumes les plus importantes pour la production destinée au marché du frais. Un échantillon de 10 000 parcelles environ est tiré dans le fichier du recensement agricole 2010 parmi les exploitations cultivant au moins une des variétés de légumes retenues.

L'enquête couvre la France métropolitaine et les DOM. La collecte est réalisée auprès de l'exploitant de la parcelle, en face à face, à l'aide de Tablet PC, par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise). Elle est prévue sur la période novembre 2012 - janvier 2013. Le remplissage du questionnaire est estimé au maximum à 1 heure.

Cette enquête sur les pratiques culturales est renouvelée environ tous les 4 ans. Entre deux éditions, il est envisagé de réaliser une enquête « intermédiaire » ne portant que sur le seul volet relatif aux produits phytosanitaires.

Le comité des utilisateurs comprend des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, des organisations de producteurs, de FranceAgriMer, de la filière professionnelle (Légumes de France, Felcoop, CTIFL) et des services locaux de statistique agricole. Le comité de pilotage regroupant notamment le service en charge de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 se réunit régulièrement pour valider les étapes de réalisation de l'enquête.

A l'automne 2013, des données détaillées sous forme de tableaux seront mises à disposition du public sur le site du ministère. Les résultats de l'enquête alimenteront le plan Ecophyto 2018.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 janvier 2012 - n° 4/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les marges commerciales

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les marges commerciales.

L'enquête répond à une demande relativement ancienne d'amélioration des comptes nationaux afin de rendre plus robuste l'estimation de la ventilation de la marge commerciale brute par produits. Aucune source ne fournit actuellement cette ventilation qui est nécessaire pour élaborer le tableau des entrées-sorties (TES). L'enquête permettra de comparer la pertinence de différents jeux d'hypothèses et d'étalonner une méthode d'estimation utilisable pour les prochaines bases des comptes nationaux.

L'enquête prend la forme d'un volet complémentaire à l'enquête sectorielle annuelle (ESA), sur un nombre limité de secteurs d'activités du commerce définis en fonction de deux critères : leur poids dans la marge commerciale totale et le degré de dispersion de leurs ventes entre différents produits.

Elle concerne des unités légales des secteurs hypermarchés, supermarchés, grandes surfaces de bricolage, et si possible commerce de détail de meubles, vente à distance sur catalogue général, commerce de gros non spécialisé, commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, situées en France métropolitaine et dans les DOM.

Il s'agit d'interroger sur les marges commerciales brutes l'exhaustivité de l'échantillon de l'ESA qui se situe dans ce champ sectoriel spécifique, soit au total 4 000 à 5 000 entités.

Un comité de concertation sera mis en place, composé de représentants de partenaires sociaux et d'organisations professionnelles, de représentants du département des synthèses sectorielles et du département des comptes nationaux de l'Insee.

Les résultats seront exploités et diffusés dans le cadre de la publication des comptes nationaux (en particulier du tableau entrées-sorties). Des données complémentaires issues de l'enquête pourront être publiées à un niveau agrégé de produits.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 janvier 2012 - n° 7/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Cheptels bovins, ovins, caprins et porcins

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle ou semestrielle

Demandeur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les cheptels bovins, ovins, caprins et porcins.

Les enquêtes « cheptels » s'inscrivent depuis 1993 dans le cadre de règlements européens. Depuis 2009, le règlement (CE) 1165/2008 du 19 novembre 2008 définit les éléments à communiquer à Eurostat quant aux effectifs des cheptels bovins, ovins, caprins et porcins de chaque état membre ainsi que le calendrier de transmission des données, les informations demandées pouvant être issues d'enquêtes statistiques ou de sources administratives. Ainsi, la France utilise la Base de données nationale d'identification (BDNI) pour fournir les données semestrielles concernant le cheptel bovin. L'utilisation de cette source administrative pourrait également, à terme, permettre de fournir les données sur les autres cheptels.

Pour chaque espèce (bovine, ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie). La connaissance de ces données permet de réaliser des estimations de production qui doivent également être fournies à Eurostat. Par ailleurs, une dizaine de questions complémentaires sont prévues de façon à disposer d'informations sur des thématiques pertinentes concernant les pratiques d'élevage (alimentation des animaux, santé animale, mode de commercialisation). Les thèmes retenus sont arrêtés annuellement en concertation avec les utilisateurs.

L'enquête concerne les exploitations agricoles, de France métropolitaine et des DOM. La collecte a lieu une fois par an pour les ovins et caprins (novembre) et deux fois par an pour les porcins (mai et novembre). La collecte est réalisée par téléphone par un agent du Service régional d'information statistique (Srise). A partir de 2013, les exploitants enquêtés auront également la possibilité de répondre par Internet. Pour les enquêtes cheptel « ovins, caprins et porcins », la durée de l'entretien est estimée à environ 10 minutes. L'intégration de questions complémentaires se fera en s'assurant de ne pas alourdir de façon excessive la durée de l'entretien.

Pour les trois enquêtes ovines, caprines et porcines, un échantillon d'environ 10 000 exploitations est tiré dans le fichier du recensement agricole 2010. Le champ logique et géographique doit permettre de couvrir au moins 95 % du total des animaux de chaque espèce estimé par le recensement agricole de 2010. Ce taux de couverture est défini par le règlement européen.

Pour les bovins, l'enquête a lieu environ tous les 5 ans pour obtenir l'information non disponible dans la BDNI.

Les enquêtes « cheptels » sont présentées à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du Ministère de l'agriculture, FranceAgrimer) et utilisateurs externes (organisations professionnelles, instituts techniques, chercheurs).

Les résultats des enquêtes « cheptel » sont communiqués à Eurostat pour diffusion et utilisés par les services régionaux de statistiques agricoles pour l'établissement des résultats de la statistique agricole annuelle (SAA). Ils font l'objet de diffusion sous forme de publications mises en ligne sur le site Agreste du Service de la statistique et de la prospective (SSP).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Recensement de la conchyliculture

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée en 2002

Périodicité : un recensement toutes les décennies

Demandeur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) en partenariat avec le Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de recensement de la conchyliculture.

Le règlement (CE) n° 762/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 9 juillet 2008, entré en vigueur en 2009, porte sur la communication de statistiques de production par espèce et technique d'élevage, de structure des entreprises conchylicoles. Ce recensement doit permettre de répondre à ce règlement.

L'objectif du nouveau recensement est de confirmer le niveau de production, d'actualiser les données structurelles sur les élevages et de faire un point sur un secteur touché par les surmortalités de naissains depuis 2008 et par la tempête Xynthia en 2010. Parmi les thèmes abordés, on peut citer le statut des entreprises conchylicoles, la main-d'œuvre, la qualification des exploitants, les modes de gestion, les superficies exploitées sur le domaine maritime et sur le domaine privé, l'équipement des exploitations, les pratiques d'élevage et les sorties de coquillages (par espèce et selon les régions).

L'unité enquêtée est l'entreprise conchylicole de France métropolitaine définie comme unité de production et de gestion par son activité d'élevage et/ou de vente au stade de la consommation de coquillages. Les entreprises réalisant une activité de production entrent dans le champ même s'il s'agit d'une activité secondaire. Le champ de l'enquête est réduit par un seuil d'activité, pour l'enquête 2013 le seuil reste à définir.

La collecte sera réalisée, par visite d'enquêteur, au 2^e trimestre 2013 (15 avril - 30 juin). La durée moyenne d'enquête est estimée à 1 h 30 mn.

Environ 3 500 entreprises seront tirées de la base utilisée lors du recensement de 2002, mise à jour par une enquête courrier de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et par la mise en concordance avec le fichier des nouvelles concessions (détenu par les affaires maritimes) et le répertoire SIRENE. La base sera enrichie par le fichier des agréments sanitaires accordés aux entreprises conditionnant les coquillages destinés à être vendus au stade de la consommation.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et du SSP. Le comité des utilisateurs regroupe les membres du comité de pilotage, la direction des affaires maritimes (DAM) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le laboratoire d'Économie et de management de l'Université de Nantes (LEMNA), l'Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et les organisations professionnelles : le Comité national de la conchyliculture (CNC) et un représentant de chaque comité régional de la conchyliculture (CRC).

Les données agrégées seront adressées à Eurostat et diffusées dans la revue Graph Agri. Un 4 pages est prévu au 1^{er} semestre 2014. Une série de tableaux sera mise en ligne sur le site Agreste du SSP en fin d'année 2014.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 janvier 2012 - n° 5/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les chaînes de valeur mondiales

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les chaînes de valeur mondiales.

Le projet s'inscrit dans le programme européen Modernisation of European Enterprise and Trade Statistics (MEETS) de connaissance de nouveaux domaines et de production efficace de statistiques sur les entreprises. Préparée au niveau européen, l'enquête sera réalisée en 2012 de façon simultanée par les pays de l'Union Européenne volontaires.

Les « chaînes de valeur mondiales » recouvrent la fragmentation des processus de production mise en œuvre à l'échelle planétaire. L'enquête cherche à mettre en évidence le processus de fragmentation de la chaîne de production développé par les entreprises et qui les conduit à externaliser en France ou à l'étranger des travaux réalisés jusque-là de façon interne. Elle consiste à collecter des informations sur le type d'activités externalisées (cœur de métiers, fonctions support), leur forme (filialisation, recours à un prestataire), leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger), sur les évolutions constatées durant la période 2009-2011 et sur l'impact en termes d'emploi ainsi que sur les motivations et les obstacles rencontrés.

L'enquête concerne des unités légales (têtes de groupe, filiales ou entreprises indépendantes) de plus de 50 personnes, établies en France métropolitaine ou dans les DOM, dans les secteurs non agricoles et non financiers principalement marchands (sections B à N, hors section K - nomenclature NACE rév 2).

La collecte, prévue de juin à octobre 2012, a lieu essentiellement par Internet. Toutefois, l'envoi de questionnaires papier n'est pas à exclure. A ce stade, il est envisagé de tirer un échantillon de 8 000 entités.

Le comité de concertation comprendra des représentants d'organisations professionnelles (MEDEF, organisations syndicales), d'entreprises et d'utilisateurs (universitaires spécialistes de la mondialisation, Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), Banque de France, Direction générale du Trésor, Dgdouanes, DGCIS).

Les résultats de l'enquête donneront lieu à un Insee Première et un Insee Résultats à l'été 2013. Ils seront fournis à Eurostat en avril 2013 et feront l'objet de publications européennes

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des membres des pôles de compétitivité

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête auprès des membres des pôles de compétitivité.

Un objectif majeur de la politique des pôles de compétitivité est de favoriser les collaborations entre entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation d'un même territoire autour des projets communs de recherche et développement (R&D). Des informations qualitatives recueillies dans le cadre du suivi assuré par la DGCIS mettent en évidence ses premiers effets en termes d'emplois très qualifiés et de mise sur le marché de produits nouveaux et innovants. L'enquête fournira aux acteurs de la politique des pôles de compétitivité une mesure plus fine et plus précise de ses premiers effets. Elle s'inscrit dans la démarche d'évaluation de la politique des pôles de compétitivité établie dans le cadre d'une étude préalable réalisée par le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP).

Cette enquête d'initiative nationale aborde les thèmes suivants : déterminants de l'adhésion d'une entreprise à un pôle et participation à un projet de R&D collaboratif, relations de type « donneurs d'ordre » et « fournisseurs » entre entreprises des pôles, mesure des financements publics, mesure de l'impact en termes d'emplois de chercheurs et de dépenses en R&D, en termes d'emplois et de chiffres d'affaires pour les entreprises, et effets d'entraînement (en particulier dans la création de liens commerciaux). L'enquête vise à fournir des indicateurs au niveau national et par grands groupes de pôles.

L'enquête porte sur les établissements membres de pôles de compétitivité situés en France métropolitaine et DOM. L'enquête téléphonique sera réalisée par un prestataire sélectionné sur appel d'offre au cours du premier trimestre 2012.

Un échantillon de 3 000 adhérents à des pôles de compétitivité sera sélectionné dans une base de sondage obtenue par appariement de la liste des membres des pôles de compétitivité avec le répertoire Sirene, ce qui évitera d'interroger les unités ayant interrompu leur activité.

Le comité de pilotage de l'enquête comprend des représentants de la DGCIS (Sous-direction de la Prospective de l'évaluation et des études économiques, Bureau de la politique des pôles de compétitivité), de la Datar, de l'Insee, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), d'Oséo (entreprise publique), de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de la Direction générale du travail (DGT) ainsi que des représentants des pôles de compétitivité.

Les résultats donneront lieu à deux publications : un rapport en avril 2012 et un 4 pages en juin 2012. Ces publications seront accessibles à tout public sur le site de la DGCIS. L'enquête permettra également de nourrir les travaux d'évaluation de l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 janvier 2012 - n°9/D030

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

**Données détenues par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports
et du logement (MEDDTL)**

Demandeur : Insee - Direction des statistiques d'entreprise (DSE)

Détenteur des données : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné la demande d'accès formulée par l'Insee à des données détenues par le MEDDTL.

Pour alléger la charge de réponse des entreprises dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, l'Insee souhaite étudier la possibilité d'utiliser les données disponibles dans les sources administratives du MEDDTL.

Les données demandées au MEDDTL sont celles issues de la base de données du registre des émissions polluantes (BDREP) qui fournit pour les grosses installations industrielles et les élevages soumis à une directive européenne, des informations sur l'activité et le type d'installation, les émissions dans l'eau, dans le sol et dans l'air, dont les Gaz à effet de serre (GES) ainsi que la production et le traitement de déchets dangereux et non dangereux. Les données seront transmises à titre rétrospectif pour les années 2007, 2008 et 2009, puis chaque année dans le cas où la conclusion de l'étude serait positive.

Les travaux statistiques consisteront à comparer les données fournies par les entreprises dans la BDREP avec les données obtenues dans certaines enquêtes réalisées à la DSE.

Il n'y aura pas de diffusion externe des résultats de l'étude comparative, cependant ils feront l'objet de notes internes à l'Insee.

La commission, émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données détenues par le MEDDTL.